
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 6 mars 2009

La journée du partenaire du vendredi 6 mars 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel MANDA Fidèle, représentant Madame la Directrice empêchée.

Cette réunion a été rehaussée par la présence de deux Directeurs Centraux : Messieurs Lauric NGOUEMBE et Honoré NGATSONGO, respectivement Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI) et Directeur des Finances, de la Comptabilité et de l'Equipement (DFCE).

Après un bref compte rendu de la réunion précédente, les participants ont réagi sur les points suivants :

- **De la régularisation des IM9, IM5 et IM7**

Monsieur LAUNGANI de la société GETMA a informé les participants que la régularisation se poursuit, sauf pour les IM7.

- **De la différence de cours de devises utilisé par la société COTECNA avec celui qui est dans le système SYDONIA, ayant entraîné le blocage de la déclaration de Panalpina.**

Le Colonel MANDA Fidèle a informé les participants que sur instruction de Madame la Directrice, la mesure de blocage du dossier de la société Panalpina a été provisoirement levée en attendant le recours en annulation par écrit du redressement préconisé par le Bureau Principal Port.

- **De la liquidation par le système d'une taxe de 10% sur les déclarations d'exportation de grumes**

Monsieur PEYRES de la société SDV a fait part de sa préoccupation liée à l'exportation des grumes pour lesquelles le système informatique liquide une taxe de 10% à l'exportation alors que ce produit n'est assujéti qu'à une redevance de 2%. Il a voulu savoir la conduite à tenir pour la régularisation des déclarations y relatives.

Monsieur le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique a promis examiner la question afin d'y apporter une solution.

- **De la difficulté à apurer une déclaration d'admission temporaire spéciale ancien modèle par une déclaration d'exportation EX8 pour incompatibilité des Numéros d'Identification Unique (NIU)**

Suite à cette préoccupation de Monsieur PEYRES, le Colonel MANDA a fait savoir qu'il y a la possibilité de réactualiser le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et lui a demandé de se rapprocher du SEPI afin qu'une solution soit trouvée.

- **De la demande d'une contre écriture suite à une erreur de saisie de deux déclarations de véhicules à partir d'un seul BL**

L'un des partenaires a fait part de son indignation suite au refus opposé par le Bureau Principal Port pour procéder à une contre écriture sollicitée à la suite d'une saisie par erreur d'un seul BL pour la souscription de deux déclarations de véhicules.

Le Colonel MANDA en a pris acte et a promis examiner la question avec le Bureau Principal Port.

- **De l'absence de connexion suite à une défaillance technique**

Le Directeur de GETMA a déploré l'absence de connexion de leur site du Bureau Principal Extérieur.

Le DEPI a fait savoir qu'il s'agit d'un problème électrique qui sera résolu dans les tout prochains jours.

- **De l'établissement des déclarations d'exportation (DE) pour le matériel pétrolier**

Suite à l'exigence de l'établissement des déclarations d'exportation pour le matériel pétrolier, Monsieur LAUNGANI a suggéré d'une réunion Douane - Commerce soit organisée afin de trouver une solution à cette préoccupation.

Vu la pertinence de la question, le Colonel MANDA en a pris acte et a promis s'en référer à la hiérarchie.

- **Du retard dans le renouvellement des comptes créditaires**

Plusieurs partenaires ont évoqué le problème du retard dans le renouvellement des comptes créditaires et ont formulé le souhait que diligence soit faite pour la mise en place des crédits.

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a indiqué que le service s'attelle à régler ce problème dans les meilleurs délais, ce qui justifie la mission de Monsieur le Premier Fondé de pouvoir à Brazzaville.

- **Du blocage des IM5 concernant des véhicules appartenant au secteur pétrolier**

Monsieur ITSOUA de GETMA a fait part des blocages ordonnés au niveau du Bureau Principal Port sur les déclarations IM5 relatives au dédouanement des véhicules appartenant au secteur pétrolier au motif que ces déclarations sont déposées tardivement.

Après des éclaircissements sur la procédure d'établissement de ces déclarations (CFAO – Sous traitants – TOTAL – Sous traitants – CFAO), le Colonel MANDA a instruit les Chefs des Bureaux concernés de lever les mesures de blocage et d'approfondir la question.

- **De la position tarifaire du lait en poudre**

Le représentant de la société Transit Général du Congo (TGC) a fait part de son indignation suite à l'erreur de classement tarifaire du lait en poudre par la société COTECNA, ce qui met sa société en difficulté face à la Douane.

Le Colonel MANDA a indiqué que le problème est simple dans la mesure où les problèmes d'interprétation ou de classement sont réglés à la lumière des Notes explicatives du Système harmonisé.

- **De l'accès au Bureau Principal Port**

Monsieur MBOUNGOU de la société Panalpina a fait part de son indignation face au problème récurrent de l'encombrement du Bureau Principal Port et a souhaité qu'une solution soit trouvée dans l'immédiat.

Le Colonel MANDA a reconnu le bien fondé de cette observation, en affirmant que toute proposition susceptible d'apporter une solution est la bienvenue.

- **Divers**

Le Colonel MANDA a saisi l'occasion pour présenter à l'ensemble des partenaires le nouveau Chef du SEPI, le Colonel ITOUA AKINDOU Edgar Nestor, Inspecteur des Douanes.

Il a également souhaité bonne fête aux femmes à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme qui est célébrée le 8 mars de chaque année.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h20.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence